

Les présentes lignes directrices expliquent la marche à suivre afin de modifier l'option de transformation des participations en vertu des polices d'assurance **CriterionVie** et **SupraVie**.

### Attention – Indexiflex et Omniflex

La seule option de transformation des participations disponible pour ces produits est la *majoration de la couverture*; aucune autre transformation ne peut être effectuée. Les participations en vertu de cette option sont affectées à la souscription d'une assurance temporaire de un an et de bonifications d'assurance libérée.

### Les sujets suivants sont traités dans le présent document :

- [Changement d'option de transformation des participations en vertu des combinaisons CriterionVie et SupraVie](#)
- [Comment demander un changement](#)
- [Soumission de la documentation à la Standard Life](#)
- [Confirmation des changements](#)

### Changement d'option de transformation des participations en vertu des combinaisons CriterionVie et SupraVie

- On ne peut choisir qu'un seul type de transformation des participations par police.
- Le changement d'option de transformation des participations prend effet à la date du prochain anniversaire de police.
- Les options disponibles dépendent de l'option de transformation des participations actuellement en vigueur en vertu de la police. Voir le tableau ci-après :

Numéro de l'option de transformation des participations actuellement en vigueur en vertu de la police	Peut être remplacé par le numéro d'option de transformation des participations suivant
Consultez le tableau de la page suivante pour une description de chacune des options.	
Option 1	2 ou 3
Option 2	1 ou 3
Option 3	1 ou 2
Option 4	1, 2 ou 3
Option 5	1, 2, 3 ou 4
Option 6	1, 2, 3 ou 4
Option 7	1, 2, 3 or 4

## Options de transformation des participations – description

Une explication détaillée des options est fournie dans la police du client.

### Option 1 – Versement au comptant

- Les participations sont versées au titulaire à chaque anniversaire de police.

### Option 2 – Réduction de la prime

- Cette option n'est disponible que lorsque la prime est versée sur une base annuelle.
- À l'anniversaire de police, les participations sont affectées au règlement de la prime annuelle.
- Tout excédent est versé au titulaire de police.

### Option 3 – Capitalisation des intérêts

- Les participations sont laissées en dépôt à la Standard Life, et elles portent intérêt à un taux composé annuellement.

### Option 4 – Bonifications d'assurance libérée

- À l'anniversaire de police, les participations sont affectées à la souscription de bonifications d'assurance libérée.

### Option 5 – Majoration de la valeur de rachat

- À l'anniversaire de police, les participations sont affectées à la souscription d'une assurance temporaire de un an sur la tête de l'assuré.
- Le capital assuré sera égal au moindre de la valeur de rachat du capital assuré de base en date de l'anniversaire de police suivant et le capital assuré que les participations permettent de souscrire.
- Toute participation excédentaire sera affectée à la souscription de bonifications d'assurance libérée.

### Option 6 – Remboursement des primes versées

- À l'anniversaire de police, les participations sont affectées à la souscription d'une assurance temporaire de un an sur la tête de l'assuré.
- Le capital assuré sera égal au moindre du total projeté des primes réglées jusqu'à l'anniversaire de police suivant et le capital assuré que les participations permettent de souscrire.
- Toute participation excédentaire est affectée à la souscription de bonifications d'assurance libérée.

### Option 7 – Majoration du capital assuré

- À l'anniversaire de police, les participations sont affectées de façon proportionnelle à la majoration du capital assuré au moyen d'une assurance temporaire de un an et de bonifications d'assurance libérée.
- Lorsque le montant des bonifications d'assurance libérée est égal à la majoration du capital assuré, les participations ultérieures sont affectées à la souscription de bonifications d'assurance libérée.

## Comment demander un changement

- Remplissez le formulaire [Demande de modification](#) (PC F2638).
- La partie supérieure du formulaire et les sections 1, 5 et 7 doivent être remplies.
- Pour de plus amples renseignements sur la façon de remplir le formulaire et pour les exigences relatives à la signature, consultez la marche à suivre pour remplir une [Demande de modification](#).

## Soumission de la documentation à la Standard Life

- Envoyez à la Standard Life le formulaire Demande de modification dûment remplie et signé.
- Pour les adresses postales et les adresses aux fins d'envoi par service de messagerie, voir :

[Soumission de la documentation](#)

## Confirmation des changements

- Une fois le changement traité, un avenant est envoyé au titulaire de police.